

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

La MARINA bay



INTÉRIEUR – APPARTEMENTS

1) La remise de l'appartement a lieu à 17h00 le jour de l'arrivée. Les hôtes sont priés de le libérer au plus tard à 10h00 le jour du départ, dans un état convenable et sans déchets. Le coin cuisine, le réfrigérateur, les ustensiles et la vaisselle doivent être parfaitement propres avant le départ.

- Ne pas déplacer le mobilier intérieur de l'appartement ni celui des vérandas attenantes.
- Les ustensiles endommagés ou rendus inutilisables seront facturés au prix du marché.
- Le réfrigérateur doit être maintenu à une température moyenne et laissé complètement dégivré ; veuillez donc l'éteindre avant le départ.
- La cafetière et la poêle antiadhésive ne peuvent pas être remplacées.

2) Le nombre de personnes présentes dans l'appartement ne peut pas dépasser celui déclaré au moment de la réservation. Les visiteurs, parents ou amis non enregistrés ne sont pas admis.

3) Il est interdit de faire du bruit de 14h00 à 16h00 et après 21h00. Les appareils sonores doivent être strictement éteints.

4) En cas de panne soudaine, de réparation ou d'imprévu, appelez les numéros 347 6893409 / 347 6072495 de 8h30 à 18h00. En dehors de ces horaires, il n'est pas possible de garantir les interventions d'entretien ou de réparation en raison de l'absence du personnel de service. Le technicien est toutefois autorisé à entrer dans les appartements en cas de fuite de gaz ou de réparation urgente.

5) Le jour du départ, le jeu complet de clés doit être déposé dans la boîte aux lettres située devant l'entrée de la Résidence Villa Agrimare ou remis à la direction.

6) La garde des objets et des effets personnels relève de la responsabilité exclusive des hôtes. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets laissés sans surveillance.

EXTÉRIEUR – ESPACES COMMUNS

1) Le portail d'accès à la plage est fermé de 21h00 à 8h00. Il peut être ouvert par les hôtes, mais doit être refermé immédiatement après le passage.

2) Chaque appartement dispose d'une seule place de stationnement. Il est strictement interdit d'occuper, même temporairement, une place différente de celle attribuée.

3) Les déchets, soigneusement triés, doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet, situés à l'entrée du parking, sur la gauche. Ils ne peuvent être laissés nulle part ailleurs.

4) Le Wi-Fi est disponible dans tous les logements. Le mot de passe est communiqué à l'arrivée.

5) L'espace détente près de la plage met gratuitement à disposition des parasols, des transats et des chaises longues. Une seule installation est attribuée à chaque appartement : un parasol, un transat et une chaise longue.

6) Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des appartements et dans les espaces communs de l'établissement. Par respect pour tous les hôtes, en particulier les familles avec enfants, les personnes

souhaitant fumer sont invitées à le faire uniquement à une distance suffisante de l'espace détente, en utilisant les cendriers prévus à cet effet et sans jeter de mégots au sol.

ACCÈS À LA PLAGE

L'accès à la plage se fait par le portail de l'établissement, en empruntant la passerelle en bois. Veuillez ne pas déranger l'établissement balnéaire concessionnaire situé en face.

DANS L'ESPACE DÉTENTE, IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE :

- utiliser d'autres parasols que celui attribué ou regrouper plusieurs installations ;
- déplacer le transat ou la chaise longue, ou les prendre sur d'autres installations ;
- laisser le parasol ouvert après utilisation, pendant l'après-midi et, en cas de vent fort, également le matin ;
- laisser sous le parasol, après 20h00, des sacs, serviettes, peignoirs, objets gonflables, jeux, chaussures ou tout autre objet personnel. Les objets laissés sur place seront retirés.

Après utilisation, le parasol doit être fermé et le transat ainsi que la chaise longue doivent être remis dans leur position initiale. Dans le cas contraire, l'installation sera rendue indisponible et pourra être retirée. Si les règles ne sont pas respectées, nous serons contraints de numérotter et d'attribuer strictement chaque installation.

Nous remercions nos aimables hôtes pour leur précieuse collaboration, qui contribuera certainement à améliorer la vie en commun et permettra à tous de passer des vacances paisibles et agréables sur le Gargano, à Vieste.